



FFRandonnée du Pas de Calais  
9 RUE Jean Bart  
62143 ANGRES

☎ : 03 21 72 67 33

✉ : pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

### Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement  
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville  
45911 ORLEANS CEDEX 9  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[fr.ffrandonnee@wtwco.com](mailto:fr.ffrandonnee@wtwco.com)  
Contrat n° : 41789295M /0002

### Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution  
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)1 70 96 63 40  
Contrat n° 4000716162 /1



## NOTICE D'INFORMATION

Angres, le 05 février 2026

### Séjour de 6 jours et 5 nuitées Du vendredi 4 décembre au mercredi 09 décembre 2026 « Randonnées et Marchés de Noël en Alsace » Village de vacances VTF \*\*\* « Les Fougères » SOULTZEREN (HAUT RHIN)

**La sortie est ouverte aux adhérents de la FFRANDONNEE DU PAS DE CALAIS, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée (IRA ou FRA) en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : Minimum : 45 adhérents Maximum 55

Dates : du vendredi 4 décembre au mercredi 09 décembre 2026

Déplacements : Transport par autocar avec ramassage sur le département du Pas de Calais au plus près des péages d'autoroute.

### PROGRAMME :

**Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée et sur la découverte de la région. Pour ce séjour, il faut être en bonnes conditions physiques et en capacité d'effectuer des randonnées.**

> Départ du Pas de Calais le vendredi 04 décembre 2026 selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée à Sultzeren en fin de journée.

> Retour le mercredi 09 décembre 2026 départ de Sultzeren en direction du Pas de Calais après le petit déjeuner.

#### Vendredi 4 décembre : DEPART

- Départ le matin avec ramassage. Repas ou pique-nique sur l'autoroute à votre charge.
- Arrivée en fin de journée au village de vacances VTF « Les Fougères » à Sultzeren.
- Accueil par l'équipe du village de vacances.
- Apéritif de bienvenue puis dîner. Soirée libre et Nuitée au VTF.

**Samedi 5 décembre** : Randonnée – Château du Haut Koenigsbourg

- **Randonnées de niveau « Dans les vignobles autour de Turckheim**": Découverte des vignobles suivie de la visite de la cave Katzenthal et d'une dégustation. Retour à travers les vignes pour rejoindre le village de Turckheim.
- Déjeuner au VTF.
- Visite du **Château du Haut Koenigsbourg**, château du XIIème siècle qui domine la plaine d'Alsace, restauré au début du XXème siècle à la suite de la guerre de trente ans. (*Sans accompagnateur*)
- Dîner. Soirée libre et Nuitée au VTF.

**Dimanche 6 décembre** : Colmar – Gertwiller

- **Randonnée citadine guidée de Colmar à travers ses rues piétonnes et ses 5 marchés de Noël.**
- Déjeuner au restaurant.
- **Visite guidée du musée du Pain d'Épices.** Dans l'ancienne grange dimière du XVIIIème siècle sont exposés sur 350m<sup>2</sup> plus de 10 000 objets retraçant l'histoire du pain d'épices et autres douceurs d'autrefois mais aussi toutes sortes d'objets d'art populaire qui accompagnaient la vie rurale en Alsace. (*Groupe de 20 personnes minimum par rotation*)
- Dîner – Soirée et Nuitée au VTF.

**Lundi 7 décembre** : Randonnée – Eguisheim

- **Randonnée citadine à Riquewihr**, cité médiévale au cœur du vignoble alsacien, classée parmi les "Plus Beaux Villages de France".
- Déjeuner au VTF.
- **Eguisheim, libre** : plus joli village d'alsace avec ses petits marchés, ses expositions et animations de Noël.
- Dîner – Soirée et Nuitée au VTF

**Mardi 8 décembre** : Munster (*sans accompagnateur*) – Randonnée

- **Visite libre d'une fromagerie** fabricante du Munster.
- **Temps libre pour découvrir son marché de Noël, l'église protestante** en gré rouge et l'Hôtel de Ville du XVIème siècle.
- Déjeuner au VTF.
- **Randonnée à définir avec le guide.**
- Dîner- Soirée et Nuitée au VTF.

**Mercredi 9 décembre** : Sultzereen – le Pas de Calais

- Départ après le petit-déjeuner.
- Repas ou pique-nique sur l'autoroute à la charge de l'adhérent.
- Retour dans le Pas de Calais.

**HEBERGEMENT** :

Village de vacances VTF \*\*\* « Les Fougères » 1 Chemin Ober CK Sultzereen (68140)  
Tel : 03 89 77 34 39

**COÛT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à **750 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : 26€/personne/nuit dans la mesure des places disponibles (2 places disponibles).

**Ce prix comprend :**

- Les transports aller/retour ainsi que les trajets sur place avec l'autocar.
- Votre apéritif de bienvenue.
- La réunion d'information.
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni).
- La pension complète (boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du jour de votre départ.
- Le guidage des excursions prévues.
- Le guidage des randonnées par un accompagnateur diplômé (1 guide pour 10 personnes minimum à 15 personnes maximum)

- Repas à l'extérieur prévus au programme (boissons incluses)
- Les animations de soirées (sauf le samedi)
- L'accès à toutes les infrastructures du VTF ouvertes à cette période.
- L'Immatriculation tourisme et l'extension de l'immatriculation tourisme.
- La taxe de séjour.
- L'adhésion individuelle de VTF.

**- Ne sont pas compris :**

- Fourniture du pique-nique ou repas (déjeuner) du premier jour et du dernier jour ainsi que le petit déjeuner du 1<sup>er</sup> jour et le dîner du dernier jour.
- Les boissons autres que celles prévues au repas
- Le supplément chambre individuelle : **26€ /personne/nuit dans la mesure des places disponibles (2 maximum)**
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives.
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

**INSCRIPTIONS :**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits.

**ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité. (2 maximum)**

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **09 mars 2026**. Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de **100 € (chèque à l'ordre du CDRP 62)**.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **13 avril 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de l'acompte sera effectué par le comité.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque d'inscription sera affecté au règlement de l'acompte.

**ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, **lors de l'inscription**, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

**PAIEMENTS :**

Acompte **de 100 €** à l'inscription. Date limite **13/04/2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription ainsi que la chambre individuelle.

Solde du séjour avant le **13 OCTOBRE 2026**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues ainsi que les frais administratifs de 50€.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP 62.**

**DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :** Autocar

**FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 13/05/2026 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites et des frais administratifs de 50€.
- Annulation faite entre le 13/05/2026 et le 13/10/2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites ainsi que 50€ de frais administratifs
- Annulation postérieure au 13/10/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

**DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées ou tout autre imprévu.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

### **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites, les 30€ de frais de dossier et les 50€ de frais administratifs resteront acquis à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association ([ffrandonnee.fr](http://ffrandonnee.fr) <https://base-documentaire> – 05 commercialiser-démarcher – *séjour voyages – saison 2025-2026*